

**MAIRIE**

1, Place de la Mairie  
45270 Ladon

☎ : 02 38 95 50 22

✉ : mairie.ladon@wanadoo.fr

## *Compte-rendu sommaire Séance du 9 juillet 2018*

L'an 2018 et le 9 juillet à 20 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FÉVRIER Albert, Maire.

**Présents** : M. FÉVRIER Albert, Mme BRECIE-LEPLAT Christine, Mme BRISSET Nathalie, Mme CHAILLY Mireille, M. CHAUVEAU Jean-Michel, Mme DENAES Stéphanie, Mme GERMAIN Evelyne, M. GLAUME Frédéric, M. POULAIN Jean-Michel et M. VAAST Guy.

**Excusé ayant donné procuration** : M. ALLEAU Raphaël à M. POULAIN Jean-Michel.

**Excusé** : M. CHESNOY Christian

**A été nommée secrétaire** : Mme CHAILLY Mireille

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

*Avant de commencer la séance, Monsieur Jean-Michel CHAUVEAU demande l'autorisation de prendre la parole pour remercier tous les membres du conseil municipal pour le soutien apporté au mois de mai dernier.*

### **Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

Le procès-verbal de la séance du 28 mai 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **Approbation du rapport de la CLECT du 15 juin 2018**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le rapport de la CLECT en date du 15 juin 2018 relatif au calcul des charges transférées pour la compétence soutien à l'enseignement musical sur Bellegarde et Châtillon Coligny, et à la rétrocession des charges bâtimentaires liées à l'enseignement musical sur Lorris,
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 11 - contre : 0 - abstentions : 0)

### **Vente de la balayeuse**

Le conseil municipal décide de vendre la balayeuse "BUL'NET" à la commune de Jarnac-Champagne au prix de 4 000 € et autorise Monsieur le Maire à donner toutes les signatures nécessaires pour cette transaction.

A l'unanimité (pour : 11 - contre : 0 - abstentions : 0)

### **Remboursement assurance suite à vente de matériel**

Suite à la vente de la balayeuse "BUL'NET", le conseil municipal accepte le remboursement de 198,64 € par l'assurance THELEM correspondant à la prime trop versée pour l'année 2018.

A l'unanimité (pour : 11 - contre : 0 - abstentions : 0)

**Remboursement frais d'honoraires**

Le conseil municipal accepte l'encaissement du chèque de GROUPAMA d'un montant 918,54 € correspondant au frais d'honoraires de Me RAINAUD, avocat.

A l'unanimité (pour : 11 - contre : 0 - abstentions : 0)

**CNRACL : excédent de versement à rembourser**

Le conseil municipal accepte le remboursement de 113,59 € de la part de la CNRACL correspondant aux excédents de retenues (part ouvrière) dans le cadre de la validation des services d'un agent et s'engage à lui reverser cette somme.

A l'unanimité (pour : 11 - contre : 0 - abstentions : 0)

**Acquisition de terrain pour défense incendie**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'implantation d'une citerne incendie à Marconville, à côté de l'abri bus.

Après une rencontre avec les propriétaires, le conseil municipal :

- décide d'acquérir ce terrain d'environ 170 m<sup>2</sup> au prix de 700 €.
- dit que les frais de bornage et notariés soient pris en charge par la commune
- autorise Monsieur le Maire à donner toutes les signatures nécessaires à la conclusion de ce dossier.

A l'unanimité (pour : 11 - contre : 0 - abstentions : 0)

**Don**

Le conseil municipal accepte le don de 500 € qui sera versé au Centre des finances publiques de Beaune-la-Rolande. Il fera l'objet d'un titre de recette au compte 7713.

A l'unanimité (pour : 11 - contre : 0 - abstentions : 0)

**Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif de l'année 2017**

Après présentation des rapports, le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif de la commune de Ladon.

A l'unanimité (pour : 11 - contre : 0 - abstentions : 0)

**Affaires diverses**a) Poubelles des locataires « VALLOGIS »

Suite au courrier adressé aux locataires « VALLOGIS » fin avril, la commune s'est rapprochée également de cet organisme mais nous ne connaissons pas à ce jour le résultat de ces courriers.

b) Etude de vidéoprotection

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'état d'avancement du dossier.

c) Bus numérique

Le bus numérique stationnera sur la Place de l'Ambulance le lundi 10 septembre prochain.

d) Restaurant scolaire

Les travaux de peinture auront lieu en juillet dans la partie cuisine, bureau et plonge.

e) Achat de chemins

Lors de la précédente réunion, les élus souhaitaient se rendre sur place afin de rencontrer les administrés. Les rendez-vous seront fixés en septembre.

f) Logements LOGEMLOIRET situés Rue du 24 novembre/Rue Jean-Martin Chambon

Le Maire informe l'assemblée que l'entretien des pelouses se fera par LOGEMLOIRET.

g) Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Le Maire informe l'assemblée que la commission interministérielle du 16 mai 2018 relative aux dégâts non assurables causés par les catastrophes naturelles a émis un avis favorable pour que la commune de Ladon soit reconnue en état de catastrophe naturelle, mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) pour la période du 1<sup>er</sup> au 12 septembre 2016.

h) PLUi

Les membres du conseil municipal acceptent de recevoir par courriel tous les documents concernant la mise en place du PLUi sur le territoire de la Com. Com. Canaux et Forêts en Gâtinais.

i) Repas de la pré-rentrée

Il aura lieu le vendredi 31 août 2018. Tous les membres du conseil municipal y sont invités ainsi que les maires des communes de Chapelon, Moulon, Mézières-en-Gâtinais Villemoutiers, les enseignant(e)s, le personnel de cantine et le personnel travaillant au sein des écoles.

j) Odeur de tabac

Le conseil municipal est informé du problème d'odeur de tabac dans la classe de Mme HEUTTE, enseignante.

La cause : le personnel de la cantine fume en dessous des fenêtres de la classe et donc l'odeur gêne énormément les enfants. Une note a été faite aux agents municipaux et à la cantinière, mais ne faisant pas partie du personnel communal elle n'en a pas tenu compte et continue de fumer sous les fenêtres, malgré la note. Il est rappelé que la cantinière fait partie du personnel de « RESTAVAL ».

k) Bancs

Un conseiller municipal demande que les bancs enlevés face au tennis et vers le château d'eau soient remis.

l) Entretien des espaces verts

Plusieurs conseillers municipaux ont remarqué qu'à certains endroits de la commune, les espaces verts manquaient d'entretien : l'aire de pique-nique n'est pas tondu sous les tables et le planimètre est détérioré ; un conseiller municipal se propose de le restaurer.

Les agents affectés aux espaces verts seront convoqués à la rentrée pour une mise au point.

m) Eglise

Suite à la visite de M. BILLARD, Historien, il a découvert que 2 vitraux sont mal posés. Des devis vont être demandés pour les remettre correctement.

n) City parc

Un conseiller municipal demande s'il serait possible de mener une étude pour la construction d'un City parc. Ce sujet sera abordé ultérieurement.

Séance levée à 21 h 45.

Vu pour être affiché le 31 juillet 2018 conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire,  
M. Albert FÉVRIER,